



Peut on enlever le titre de représentant légal à un parent ?

Par **christelle5959**, le **07/04/2017 à 10:46**

Bonjour,
Voilà mon problème:
Ma fille de 15 ans ne voit plus son père depuis 13 ans, n'a plus aucuns contacts avec lui et il ne verse pas de pension alimentaire. (mais il l'a reconnu)
Depuis ce trimestre son collège envoie ses bulletins à son père même si celui-ci n'a rien demandé au motif qu'il est second parent légal. Je ne sais même pas où ils ont trouvé cette adresse car je ne l'ai pas moi-même.
Ils n'enlèveront cette adresse du dossier que si j'apporte la preuve qu'il n'est plus représentant légal.
Que faire pour débloquer cette situation?
Au passage j'aimerais savoir si mon mari qui élève ma fille depuis ses 3 ans peut quant à lui avoir droit au titre de représentant légal.
Merci d'avance de vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **07/04/2017 à 12:08**

Bonjour, le père ayant l'autorité parentale puisqu'il l'a reconnu, il est fort probable qu'il est demandé à recevoir les bulletins scolaires et c'est son droit. Votre ami n'a pas le droit de se substituer à son père. Seul un jugement impose le versement d'une pension alimentaire et peut accorder un droit de visite, cordialement